



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## congé parental d'éducation

Question écrite n° 84213

### Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'éventuelle réduction de la durée du congé parental d'éducation. En effet, le raccourcissement du congé parental affecterait surtout les parents de jumeaux, triplés et plus, appelés « familles de multiples », qui se voient confrontés à l'insuffisance des possibilités d'accueil pour les jeunes enfants du même âge et de la même famille. Par conséquent, l'assurance de retrouver leur emploi, ainsi que de se procurer un revenu complémentaire, serait sérieusement compromise. En outre, suite aux difficultés d'obtenir un mode de garde transitoire entre la fin du complément de libre choix d'activité (CLCA) et la date de rentrée scolaire des enfants, beaucoup de « familles de multiples » verront leur condition de vie se dégrader, car l'un des deux parents sera dans l'obligation de cesser toute activité professionnelle. De surcroît, l'hébergement des enfants âgés de plus de deux ans dans les jardins d'éveil a un impact financier important sur le budget des « familles de multiples », du fait de la garde de plusieurs enfants. Néanmoins, ces dépenses non négligeables ne semblent aujourd'hui susciter que peu d'intérêt auprès des collectivités territoriales. Il conviendrait donc de tenir compte des spécificités des « familles de multiples », qui se trouvent en butte à des inégalités fondamentales par rapport aux autres familles en France. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à une telle situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84213

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7778

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)